



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

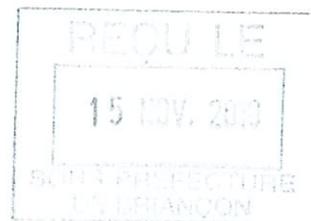
THEME : FINANCES 3

OBJET : TARIF DE LOCATION AU
1^{ER} SEPTEMBRE 2010 D'UN
LOGEMENT T4 A L'ECOLE DE
FORTVILLE

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

La responsabilité d'assurer le droit au logement des instituteurs a été confiée aux communes par les lois des 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889.

Depuis lors, la création du corps des professeurs des écoles, prévue par le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 entraîne notamment une revalorisation des rémunérations, ce qui ne justifie plus qu'un droit au logement soit maintenu.

Toutefois, les instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles peuvent néanmoins conserver le logement de fonction dont ils bénéficiaient précédemment en devenant des locataires de droit commun au titre d'un contrat de location stipulant le versement d'un loyer fixé par délibération du Conseil Municipal.

Une institutrice, nommée professeur des écoles depuis la rentrée scolaire 2010/2011 et enseignant au groupe scolaire de Fortville, souhaite continuer à bénéficier du logement de type 4 duplex, situé au-dessus de l'école de Fortville, qu'elle occupe depuis le 12 Juillet 1993.

Conformément à la législation en vigueur, il appartient au conseil municipal de fixer le tarif de location d'un appartement de type T4 duplex, d'une surface d'environ 135 m², situé au 1^{er} étage de l'école de Fortville.

Les services de la Trésorerie Générale des Hautes-Alpes ont procédé à l'évaluation de la valeur locative de ce logement pour un montant mensuel de **317,00 € (Trois cent dix sept euros)** qui sera revalorisé selon les conditions légales et réglementaires en vigueur. Par ailleurs, toutes les charges afférentes à ce logement seront à la charge exclusive du locataire.

Une convention d'occupation à titre précaire sera établie entre le locataire et la Commune de Briançon selon les termes prévus par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.


Le Maire
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE